

CHARTRE UNIVERSITÉ PARIS SACLAY

La prévention contre les VSS lors des évènements festifs du plateau

I - Gestion d'un évènement festif

Avant l'évènement, l'association organisatrice s'engage à relayer un questionnaire de sensibilisation à toutes les personnes présentes à la soirée.

Après l'évènement, celle-ci s'engage à relayer une plateforme de recensement, qui peut éventuellement prendre la forme d'un questionnaire des VSS à toutes les personnes présentes à la soirée **[1]**. Par ailleurs, l'association organisatrice s'engage à rappeler dans sa communication que la protection contre les VSS est l'une des priorités de l'évènement.

A- Présence de responsables anti-VSS

Les associations qui organisent et encadrent l'évènement doivent s'assurer des points suivants :

- Au moins 20% de leurs membres présents à l'évènement ont suivi une formation à la protection contre les VSS,
- La présence de responsables anti-VSS **[2]** doit représenter au moins 2% des personnes de la soirée si la soirée contient moins de 500 participants, 1% au-delà. Pour un évènement autre qu'une soirée, il doit s'y trouver un minimum de 2 responsables anti-VSS.
- Les responsables anti-VSS ne payent pas leur place à l'évènement ou peuvent avoir une réduction au prix des autres staffeurs et staffeuses. En effet, leur consommation de produits liés à la soirée est négligeable et leur présence permet de garantir plus de sécurité. Les responsables anti-VSS sont vus comme un élargissement du groupe organisateur de la soirée.

Pour cela, l'association organisatrice peut faire appel à des étudiants et étudiantes volontaires ayant suivi une formation au sein de l'école mais également sur le plateau. L'association s'engage ainsi, si nécessaire, à autoriser des personnes externes à l'école à être responsables anti-VSS pour l'événement.

Les responsables anti-VSS s'engagent à :

- Avoir été formés pour le rôle,
- Avoir une consommation de produits désinhibants suffisamment raisonnée pour ne pas déroger à leur fonction,
- Ne pas commettre ou avoir commis d'agression sexuelle ou de harcèlement sexuel.

Il est nécessaire de souligner que la responsabilité de traiter des VSS représente une charge mentale importante et qu'un roulement doit avoir lieu régulièrement entre les responsables anti-VSS.

L'association qui organise l'événement doit s'assurer que les responsables anti-VSS puissent être joignables sur un compte de réseau social ou un numéro de téléphone, que tout le monde connaît. Ce contact permet de pouvoir communiquer facilement, discrètement et à tout moment avec les responsables anti-VSS. Les personnes participant à l'évènement peuvent ainsi leur faire part d'une situation leur arrivant ou dont elles sont témoins.

B- Rendre l'endroit sécurisant

Les associations qui organisent et encadrent l'événement doivent s'assurer de la présence d'un endroit calme **[3]** au sein du lieu de l'événement : espace calme et avec moins de bruit, où retrouver des responsables anti-VSS.

Cet endroit et sa localisation doivent être connus des personnes participant à l'événement grâce à la communication de l'association organisatrice, et par le biais d'affiches dans la salle de l'événement. Ces affiches doivent également indiquer les numéros d'écoute d'urgence, et le contact du compte/numéro anti-VSS. Ces affiches doivent avoir un graphisme uniforme pour toutes les écoles du plateau afin de favoriser la cohérence de la communication.

C- Communiquer pour responsabiliser

Les associations qui organisent l'événement doivent s'assurer de responsabiliser :

1- Les participants et participantes à la soirée.

L'affiche et le compte anti-VSS sont les principaux outils de responsabilisation des personnes participant à l'événement. Une communication de l'association organisatrice, à propos de ces dispositifs, est nécessaire. Ceux-ci doivent donc être présentés dans les mails de communication de l'événement, ainsi que sur les réseaux sociaux.

2- Les intervenants et intervenantes extérieurs et le personnel.

Lors d'un événement dans lequel il y a des vigiles, ceux-ci sont les garants de la sécurité. L'association organisatrice doit faire en sorte qu'ils garantissent effectivement la sécurité des personnes participant à l'événement. Pour cela, il est impératif de s'informer quant à d'éventuelles actions problématiques de la part des vigiles, et de le communiquer en conséquence aux autres écoles [4]. L'association organisatrice doit garantir une discussion entre les responsables anti-VSS et les vigiles, pour que les deux partis se reconnaissent et travaillent ensemble lors de la soirée.

II - Lors de l'intégration :

Les associations qui organisent et encadrent l'intégration doivent s'assurer que l'événement ne contient aucun jeu ou chant qui participe à la culture du viol [5] ou implique de la nudité/du sexe sans expression de consentement.

III- L'organisation même de l'association :

Toute association signant cette charte s'engage à :

- Sanctionner les violences sexuelles et sexistes.
- Transmettre la charte à ses prochains membres, adhérentes et adhérents lors de la passation.
- Prendre des mesures adéquates et se réserver le droit d'exclure ses membres, qui posent problèmes au bon déroulement des mesures de protection contre les VSS.
- Ne pas favoriser l'action ou l'événement d'une association qui n'assure pas de protection contre les violences sexistes et sexuelles, ou qui en commet.

Annexe :

[1] : Le lien d'un questionnaire de recensement des VSS, accessible en permanence, doit être partagé après chaque événement par l'association organisatrice.

[2] : Un responsable anti-VSS est une personne formée pour réagir aux situations de VSS et venir en aide aux personnes ayant subi une Violence Sexuelle et Sexiste.

[3] : Une safe zone est un espace calme et bienveillant capable d'accueillir et de sécuriser toute personne le désirant, afin d'informer, d'écouter et d'accompagner autour des questions d'agressions, de harcèlement, de consentement, etc.

[4] : Cela pourra être fait grâce à une liste inter-école des entreprises de sécurité afin de partager les expériences des associations. De la même manière, une liste des vigiles peut être mise en place et complétée à chaque événement.

[5] : La culture du viol est un concept sociologique utilisé pour qualifier un ensemble d'attitudes et de comportements partagés qui minimisent, normalisent voire encouragent le viol. La culture du viol est vue de façon graduelle, allant de l'institutionnalisation du viol jusqu'à son impunité.